

Les notions incontournables

Afin d'harmoniser les pratiques et les connaissances, et dans le but de faire monter en compétence les membres du CSE pour les rendre **ACTEURS** de la prévention, la formation qui leur est dispensée doit inclure des notions identifiées comme incontournables, et notamment :

► Sur le CSE

- Le fonctionnement du CSE :
 - Le règlement intérieur de l'instance
 - Les matières relevant de la négociation (triptyque : ordre public / négociation / loi supplétive)
 - La CSSCT, émanation du CSE
 - Information/consultation – notions de résolution / de délibération
 - Les réunions du CSE : de l'élaboration de l'ordre du jour à la rédaction du procès-verbal
 - Le délit d'entrave
- Les missions du CSE selon les acteurs concernés (représentant de proximité, salarié désigné compétent, référent harcèlement sexuel / agissements sexistes, ...)
- Les moyens du CSE :
 - Le droit de retrait, le droit d'alerte, la notion de danger grave et imminent
 - Le recours à l'expert : conditions et financement
 - Les heures de délégation et leurs modalités d'utilisation
 - Le budget de fonctionnement
- La responsabilité :
 - La protection contre le licenciement
 - L'action judiciaire et la personnalité juridique

► Sur les incontournables de la prévention

- Les enjeux de la prévention (Humain / Social, Financier, Juridique, Sociétal)
- Les niveaux de prévention : primaire, secondaire et tertiaire
- Les principes généraux de prévention (**fil conducteur de la formation**)
- Zoom sur les risques spécifiques à l'activité professionnelle des stagiaires (TMS, RPS, risque routier,....)
- L'évaluation des risques professionnels :
 - La réglementation applicable et la mise à jour du document unique,
 - La définition du processus d'apparition du dommage
 - L'évaluation des risques : Valeur du risque / Cotation
 - Le rapport annuel sur la prévention des risques, le programme annuel de prévention.
- La sinistralité (accident du travail (AT) / maladie professionnelle (MP):
 - Statistiques AT (avec arrêt, sans arrêt, bénin, mission, trajet) et MP national/ régional
 - Indicateurs : taux de fréquence, taux de gravité, ...
 - Définition des différents AT, des MP et des MP à caractère professionnel, le CRRMP
 - Documents d'enregistrement des déclarations d'AT/MP

- La responsabilité :
 - Responsabilité Pénale / Civile
 - Le passage de l'obligation de résultat à l'obligation de moyens renforcés
 - La délégation de pouvoir
 - La faute inexcusable
 - Les recommandations CNAMTS / CARSAT

- Les acteurs de la prévention :
 - Les acteurs internes – zoom sur le rôle des managers / préventeurs
 - Les acteurs externes et leurs prérogatives (les pouvoirs de l'Inspecteur du travail et de la CARSAT,...)

- L'analyse d'une situation de travail :
 - La conduite de projet / pilote
 - La traçabilité
 - Le travail prescrit / le travail réel
 - La santé physique et mentale

- L'analyse de l'accident de travail ou de la maladie professionnelle :
 - Méthode et outils : arbres des causes ou autres méthodologies
 - Les plans d'action

- La prévention des situations dangereuses :
 - La gestion de crise
 - La crise sanitaire
 - Risques de pollution, explosion, incendie
 - Les accidents du travail graves / mortels

- La formation :
 - Au poste de travail (salariés, managers)
 - La fiche de poste
 - La formation des membres du CSE
 - La formation renforcée : Intérimaires / Stagiaires / Apprentis

- Le maintien dans l'emploi :
 - Conséquences et enjeux, accompagnement des salariés en prévention primaire
 - Objectif : Projet d'entreprise
 - AT / MP - maladie chronique évolutive (MCE)
 - Les différents acteurs et leur mise en relation

La formation dispensée doit par ailleurs s'adapter à l'actualité et notamment aux évolutions engendrées **par la crise sanitaire** (développement de la visio/audio conférence, consultations du CSE, prorogations des délais et adaptation des procédures, ...).